

Typologie ADBDP

Le Conseil départemental de l'Yonne a adopté le 28 janvier 2011 une nouvelle classification des bibliothèques du département dite « Typologie ADBDP ». L'ADBDP est l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt qui a élaboré cette typologie des établissements ouverts à tous publics en 2003. Elle permet l'évaluation d'un réseau départemental de lecture publique.

Les critères quantitatifs s'entendent comme des minima.

Le nombre d'habitants pris en compte correspond selon les cas à la population communale ou intercommunale.

Catégories ADBDP	Bibliothèques			Points lecture	Dépôts
	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2	Niveau 3		
Crédits d'acquisition tous documents	2 € par hab.	1 € par hab.	0,50 € par hab.	2 ou 3 critères du niveau 3 sont respectés	Moins de 2 critères du niveau 3 sont respectés
Horaires d'ouverture	12 h par semaine	8 h par semaine	4 h par semaine		
Personnel	1 agent de catégorie B de la filière culturelle / 5 000 hab. 1 salarié qualifié ⁽²⁾ / 2 000 hab.	1 salarié qualifié ⁽²⁾	Bénévoles qualifiés ⁽³⁾		
Surface local réservé à usage de bibliothèque	0,07 m ² par hab. 100 m ² minimum	0,04 m ² par hab. 50 m ² minimum	25 m ²		

Notes

(1) Les bibliothèques de niveau 1 correspondent aux normes de l'Etat.

(2) DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par la BDY. Un plein temps à partir de 5 000 habitants, un mi-temps de 2 000 à 4 999 habitants, un tiers-temps en-dessous de 2 000 habitants.

(3) Titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF ou cycle de formation de base dispensé par la BDY.